



Procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 26 septembre 2023, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

Présents : Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Eric JACQUEMIN, Guy DUPUIS, Laurent GRAND, Philippe MONNERET, Florent JOURDAIN, Bernard DARLAY & Mmes Françoise GRAS, Marie-Christine CHARBONNIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Christine BORSKI, Joséphine JACQUENOD, Sylvie CALLAND, Marie-Claude RENAUD, Myrtille BROCHOIRE, Stéphanie LECOULTRE.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Quorum (minimum 10 présents) : 19

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Il remercie les conseillers qui ont œuvré à l'organisation du forum des associations et des pots de bienvenue conduisant à la pleine réussite de ceux-ci.

Désignation du secrétaire de séance : Jean DAVID

1. ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du Procès-verbal de la séance du 18/07/2023

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité des présents le procès-verbal du 18/07/2023

Décisions prises par le Maire :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner sans préemption.

Biens	Type	Adresse	Vendeur	Acheteur
G 321	Maison	2 rue Porte Dessus	CANIER Jenny	GIRARD Camille - Cressia
D 424	Maison	5 rue du Sauvieux	Marichy Michel	RACINE Charlotte - Orgelet

Proposition d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour le prochain marché d'électricité du 01/01/2026 au 31/12/2028

La commune est membre du groupement de commandes pour l'achat d'énergies Bourgogne Franche-Comté.

L'acte constitutif de ce groupement élaboré par les 8 Syndicats d'Energie en 2016 a évolué, notamment le montant des cotisations du Groupement afin de mieux couvrir les coûts d'ingénierie technique, financière, juridique, ainsi que le logiciel d'analyses et suivi des consommations mis à la disposition des membres.

Le coût de la cotisation d'adhésion au Groupement sera calculé selon les tranches de consommations et la durée du marché. Ce coût doublera en moyenne par rapport aux marchés précédents.

Les gains tarifaires générés par le Groupement permettent de réaliser en moyenne 3 à 5% d'économies sur nos contrats d'énergies.

Aussi, afin d'adhérer au nouveau Groupement de commandes d'électricité à partir du 01/01/2026, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte les termes de la convention constitutive du Groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés présentée.

Remboursement de sinistre par Groupama

Le conseil municipal accepte le remboursement de sinistres d'un montant de 3 623,30 €.

2. Acquisition / Aliénation / Location

Logements Charité : détermination du montant des loyers

Avant toute décision, le conseil municipal décide de procéder à une visite des locaux qui aura lieu samedi 7 octobre à 11h.

Le montant des loyers sera défini lors du prochain conseil municipal

3. Bois-Forêt-Pâturage

Renouvellement certification PEFC

La commune est engagée dans la certification PEFC en faveur de la gestion durable et responsable des forêts.

Cette certification a pour ambition d'assurer un accès pérenne à la ressource bois en garantissant le respect de ceux qui travaillent en forêt et ceux qui la possèdent, tout en préservant la biodiversité.

Cette démarche volontaire permet de valoriser la gestion responsable de nos forêts et ouvre les portes du marché bois PEFC qui croît chaque année. (43% de la surface forestière régionale est certifiée).

Le montant de l'adhésion est composé d'une :

-contribution à l'hectare pour 5 ans de 0,65€

-contribution forfaitaire pour 5ans de 20 €

soit pour un montant total pour l'ensemble de la forêt de 417,77 €

L'adhésion de la commune arrivant à échéance le 31/12/2023, le conseil municipal décide de renouveler son adhésion à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 5 ans.

4. Environnement

Installation de stockage de déchets inertes

Depuis 2018, l'installation de stockage de déchets inertes exploitée par la société FAMY TP ne reçoit plus aucun déchet inerte.

L'exploitant souhaite réaliser le dossier de cessation d'activité auprès des services de l'Etat et rendre à la commune, propriétaire, le terrain mis à disposition.

Le conseil municipal décide donc de donner quitus à la société FAMY TP, après quelques petits travaux de remise en état du site et de déposer une déclaration préalable pour l'aménagement d'un point de vue.

5. Finances

Vestiaires de football : demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport

Pour la construction des vestiaires de football, le conseil municipal décide de solliciter une subvention à l'Agence Nationale du Sport

6. Personnel

Création d'un emploi pour remplacement temporaire d'un agent en maladie

Pour venir renforcer le secrétariat de mairie nécessité en raison de l'arrêt maladie d'Aurélia depuis début juin, il est proposé au conseil municipal de créer un emploi contractuel.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de la création d'un emploi contractuel pour 10h50 hebdomadaire pour la période du 4 octobre au 17 novembre 2023.

7. Travaux

Espace santé : attribution mission de maîtrise d'oeuvre

Suite à la consultation de la mission de maîtrise d'oeuvre, 5 offres ont été reçues :

- AD+ architecture à Lons-le-Saunier
- Thierry BARRAUD à Dole
- Serge ROUX à Dole
- CARTALLIER à Bletterans
- TISSOT à Champagnole

La commission d'appel d'offres réunie le 19 septembre, après analyses des propositions tenant compte des critères fixés dans le règlement de consultation a attribué la mission de maîtrise d'oeuvre au cabinet Serge ROUX, dont l'offre était économiquement la plus avantageuse.

Cheminements doux : information sur les démarches engagées

Suite à la décision du dernier conseil municipal, la proposition d'accompagnement de Territoire Ingénierie Jura pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un montant de 1 500 € leur a été retournée. En parallèle, une demande a été adressée au cabinet PRUNIAUX-GUILLER pour la réalisation de relevés topographiques et plan de délimitation des accotements de la RD 109 des secteurs concernés.

Sachant qu'une largeur minimale de 3 m est nécessaire pour ces réalisations, les relevés préciseront le besoin d'acquérir ou non du terrain aux différents propriétaires adjacents.

Mission Conseil en Energie Partagé (CEP) : compte-rendu du rapport du SIDEC

L'étude réalisée sur la salle polyvalente, la mairie, l'ancien presbytère, le boulodrome, l'ancienne école de filles, l'atelier communal, la salle de Chisséria conclue aux actions suivantes à réaliser :

Actions immédiates sans investissement permettant une réduction des consommations et des dépenses d'énergies

1. Abaisser la puissance souscrite d'électricité sur la salle polyvalente, la mairie et le boulodrome
2. Optimiser la programmation et les consignes sur la mairie et l'ancien presbytère
3. Calorifuger les tuyaux de l'ancien presbytère
4. Réaliser un entretien annuel pour les sous-stations

Actions nécessitant des investissements permettant une réduction des consommations et des dépenses d'énergies

1. Réaliser une campagne de remplacement de l'éclairage intérieur des bâtiments par des LED sur : la salle polyvalente, l'ancien presbytère, l'atelier des artisans, l'atelier municipal, salle de chisséria
2. Remplacer les menuiseries ou renforcer l'étanchéité sur la mairie, l'atelier des artisans, salle de chisséria

Actions à long terme et nécessitant des investissements importants

1. Etudier la rénovation thermique globale de la salle polyvalente
2. Remplacer le système de chauffage vieillissant de l'ancien presbytère par des énergies renouvelables

Vestiaires de football : Proposition de fresques par monsieur Simon LEUCI

Dans l'attente de la construction de nouveaux vestiaires, le conseil municipal décide de ne pas donner suite, pour l'instant, à la proposition de Simon LEUCI de réaliser une fresque sur le mur des tribunes du stade.

8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

Par arrêté du 22 juillet 2023, publié le 14 septembre 2023, la commune d'ARINTHOD a été reconnue en l'état de catastrophe naturelle pour l'année 2022 parmi 16 autres communes jurassiennes.

Présentation par Françoise GRAS de l'application de Terre d'Emeraude à destination des élus

Information complémentaire sur le dispositif de détection ultra-précoce des feux de forêts proposé par la société IOT Services.

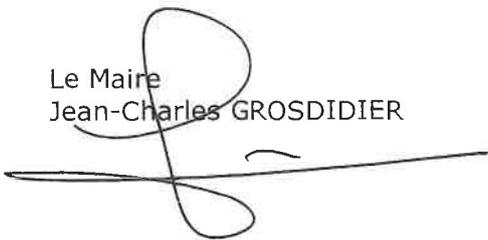
Florent JOURDAIN fait part au conseil municipal des remarques reçues d'administrés rue du Faubourg, et plus particulièrement de la problématique de stationnement dans cette rue.

Christine BORSKI informe le conseil municipal de la vente des brioches de l'APEI à compter du lundi 9 octobre.

Guy DUPUIS informe le conseil municipal de la séance de théâtre le 12 mars 2024, salle Jeanne d'Arc sur le thème de l'addiction aux écrans.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h45

Le Maire
Jean-Charles GROSDIDIER



Le secrétaire
Jean DAVID

